



CHARTRE « COMPETITIONS » Saison 2025-2026

L'inscription au cours COMPETITION impose les engagements suivants

- Les entraînements hebdomadaires sont obligatoires selon le planning de l'année en cours.
- Le/la gymnaste en cours COMPETITION doit être assidu, ponctuel et motivé aux cours, en cas d'absence, informer les entraîneurs par mail à creusotgym@gmail.com.
- Toutes décisions techniques appartiennent à l'équipe d'encadrement :
 - Composition des équipes
 - Choix des gymnastes lors des compétitions
- La présence de tous les gymnastes composant une équipe est obligatoire à toutes les compétitions.
- Aux entraînements, la tenue doit être adaptée :
 1. Justaucorps avec possibilité de porter un short ou un caleçon (genou ou cheville) et cheveux strictement attachés pour les filles,
 2. Un léotard + short ou un tee-shirt près du corps + short pour les garçons.
 3. Chaque gymnaste prendra soin d'enlever tous ses bijoux et de préférence les laisser à domicile ainsi que les téléphones portables.
- Lors des compétitions individuelles, les gymnastes devront être munie de la tenue du club ou personnelle
- Lors des compétitions par équipes, la tenue du club est obligatoire. Une caution de 100 € sera demandée en cas de prêt :
 1. Justaucorps et cheveux attachés strictement pour les filles,
 2. Léotard, short, sokol du club pour les garçons
 3. T SHEART du club pour tous.

Le club se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution en cas de détérioration des tenues à leur restitution ou en cas de non-paiement des sommes qui lui seraient dues.

- En début de saison, dès que le calendrier est connu, Creusot gym informe chaque gymnaste des week-ends de compétition (sous réserve de changement éventuel décidé par la FFGym qui nous les impose). Chaque parent devra alors réserver les week-ends en question. Au fil de l'année, les lieux, les jours et heures seront communiqués par convocation, remise par l'entraîneur au gymnaste, dès que le club en sera informé.
- Le/la gymnaste s'engage à participer à toutes les compétitions de la saison en cours, que ce soit à titre individuel ou par équipe, comme décidé par l'entraîneur en début d'année.
- Le Club, pour chaque compétition et pour chaque gymnaste, procède à un engagement administratif et financier (gymnastes engagés et juges). Ces engagements sont, non seulement perdus en cas d'annulation, mais le club est également mis à l'amende. Si le/la gymnaste ne peut pas se présenter à la compétition, il devra fournir un certificat médical. Toute annulation de compétition sans justificatif médical entraîne le paiement d'une amende par le club, celle-ci sera alors à la charge des parents. Seule Creusot gym peut décider d'annuler un engagement à une compétition.

N.B. Le montant des amendes, pour la saison précédente, allait de 150€ à 320 €

- Les parents des gymnastes doivent accompagner leurs enfants sur les lieux des compétitions et rester jusqu'à l'édition du palmarès sous peine de disqualification.
 1. Pour les compétitions en Bourgogne Franche Comté, le déplacement jusqu'au lieux de compétition est à l'organisation et à la charge des parents.
 2. Pour les compétitions hors BFC, il sera décidé en début de saison sportive par le comité directeur des modalités de ce déplacement

S'il est décidé que le club se charge d'organiser le déplacement, les gymnastes devront alors l'effectuer dans le cadre de l'organisation du club. Les gymnastes seront pris(es) en charge par l'équipe d'encadrement tout au long du week-end.

En cas d'arrivée ou de départ différents du reste de la délégation pour des raisons exceptionnelles, ceux-ci devront être gérés par le familles et le club devra être informé en amont afin de s'organiser pour récupérer ou restituer le gymnaste à sa famille.

En revanche, le club n'organise pas et ne prend pas en charge les déplacements des parents.

3. En cas d'organisation du déplacement par le club, celui -ci supporte une partie des frais de déplacement (55 %environ). Le reste (45 % environ) est à la charge des familles et doit être réglé avant le départ. Le prix du déplacement est forfaitaire, il englobe le frais d'hébergement, les transports et les repas. Aucun remboursement, ni réduction ne sera effectué sur ce forfait.
- Si un/une gymnaste ne respecte pas cette charte, le Club se réserve le droit de ne plus accepter celui-ci/celle-ci en cours compétition pour la saison suivante.

Fait en 2 exemplaires

Date : _____ Signature du/de la gymnaste

Signature des Parents